

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 17 octobre 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 11 octobre 2023

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	22
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de votants :	28

Étaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Olivier GRARD, Françoise NIVESSE, pouvoir à Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, pouvoir à Rachel DELBOUYS, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Daniel DECLEIR, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Julien PICHELIN, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

<p>DEL 2023-10-02 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES</p>

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Considérant l'installation de Monsieur Hilal CHETATI au sein du Conseil municipal, en remplacement de Madame Eliane DANH SANG,

Vu la délibération n° DEL2023-02-03 du 7 février 2023, fixant la composition des commissions municipales permanentes,

Vu les dispositions du Règlement intérieur, notamment son article 24 qui dispose que chacune des commissions municipales est composée de 6 membres de la Majorité municipale,

Il est proposé que Monsieur Hilal CHETATI siège au sein des commissions n°4 Action sociale – Anciens – Logement, n°7 Communication - Numérique - Personnel communal, et n°9 Cohésion sociale - Politique de la ville - Services à la population, auxquelles siégeait précédemment Madame Eliane DANH SANG.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir fixer ainsi la composition des commissions municipales :

1. Finances - Affaires générales	
Claude LEGOUY Murielle WOLSKI Michel SPEMENT Françoise NIVESSE Gérard BELLEMERE Bernard HERBETTE Daniel DECLEIR	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Anke MEUNIER
2. Développement et aménagement durables - Formation - Développement commercial	
Murielle WOLSKI Claude LEGOUY Vincent CORNILLE Gérard BELLEMERE Daniel DECLEIR Rachel DELBOUYS Olivier GRARD	Josy CARREL-TORLET Thierry GALIN Anke MEUNIER
3. Sécurité - Transport - Travaux	
Michel SPEMENT Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Julien PICHELIN Gérard BELLEMERE Claude DALLE Ghislaine LEROY	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Pascal FAYOLLE
4. Action sociale - Anciens - Logement	
Françoise NIVESSE Bernard HERBETTE Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE Marie-José FERREIRA Hilal CHETATI	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN
5. Culture - Patrimoine historique - Esthétique urbaine	
Julien PICHELIN Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Vincent CORNILLE Daniel DECLEIR Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET
6. Petite Enfance - Education	
Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Sylvain DUBOIS Bernard HERBETTE Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Sophie CLAUS Jean Louis CLOUET Tonia VIVIEN
7. Communication - Numérique - Personnel communal	
Vincent CORNILLE Murielle WOLSKI Catherine LECOMTE Sylvain DUBOIS Lysiane MOINAT Rachel DELBOUYS Hilal CHETATI	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Pascal FAYOLLE Anke MEUNIER

8. Sports - Associations - Animations	
Cécilia RUGALA Gérard BELLEMERE Claude DALLE Bernard HERBETTE Ghislaine LEROY Rachel DELBOUYS Isabelle DELEPINE	Francis LEFEVRE Thierry GALIN Tonia VIVIEN
9. Cohésion sociale - Politique de la ville - Services à la population	
Sylvain DUBOIS Claude LEGOUY Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Lysiane MOINAT Marie José FERREIRA Hilal CHETATI	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Anke MEUNIER

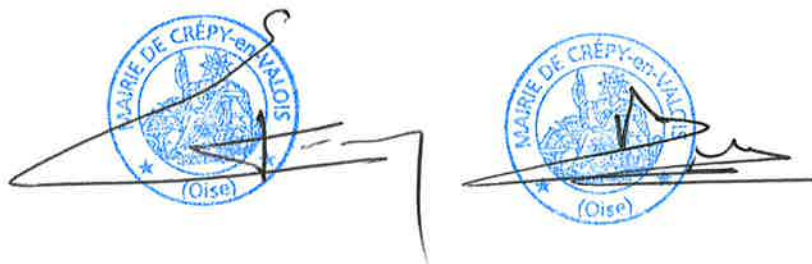
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 17 octobre 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **20 OCT. 2023**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20231017-DEL2023-10-02-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023
--

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20231017-DEL2023-10-02-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023